

Projet scientifique

Notre projet trouve son origine dans le constat d'une Europe en crise, confrontée à une mondialisation qui, dans tous les secteurs, semble de jour en jour la marginaliser un peu plus et lui imposer des bouleversements structurels souvent mal compris de sociétés fragilisées. Le principal enjeu scientifique du projet consiste à identifier et analyser ces bouleversements et à interroger la capacité d'adaptation et les stratégies de contournements élaborées par les Européens, face à des phénomènes auxquels ils participent activement, mais qui les dépassent en partie. Notre objectif est de repenser les conditions de l'intégration européenne dans le cadre du processus de mondialisation mais aussi d'évaluer l'impact de la globalisation sur les manières d'agir, de penser, de faire société en Europe.

Notre projet repose sur deux hypothèses fondamentales :

- D'une part, l'hypothèse selon laquelle l'Europe est un processus continu d'invention qui mobilise des éléments symboliques, historiques, théoriques et s'articule à des intérêts matériels, sociaux, politiques en conflit. En d'autres termes, l'Union européenne qui traduit une forme de l'Europe politique ne saurait être analysée sans être située dans une perspective longue, sans être rattachée à une configuration historique, idéologique, sociale et culturelle. Nous faisons donc l'hypothèse qu'une lecture purement institutionnelle et interniste de l'Europe est totalement insuffisante. La scène des acteurs et institutions européennes tout autant que la scène de l'action publique européenne ne sauraient être envisagées comme des segments autonomes, déconnectées de leurs soubassements sociaux, culturels, économiques, historiques et même philosophiques. Interroger l'Europe politique aujourd'hui présuppose de réinscrire le politique, la politique et les politiques publiques au sein d'une perspective plus large et englobante.
- D'autre part, l'hypothèse selon laquelle l'Europe s'est toujours définie moins en elle-même que dans sa relation à l'extérieur, à d'autres espaces ou civilisations, à des transformations de grande ampleur qui la dépassent et la conditionnent. En ce sens, l'Europe est, depuis ses origines, un projet et une construction dont le principe est d'être une réponse aux mutations de la structuration du monde. On ne se définit bien que dans le rapport à l'autre, et l'identité européenne – la conscience d'être européen, de se définir comme européen – s'affirme précisément à partir du moment où l'Europe prend conscience de sa fragilité, mais aussi de sa singularité, face à l'émergence d'autres espaces et d'autres civilisations ; le rôle des deux guerres mondiales, au XXe siècle, est en cela décisif.

Cette thématique très vaste ne peut pas faire l'objet d'une étude totalement exhaustive. Nous avons choisi de nous limiter à quatre axes de recherches prioritaires qui ont été identifiés tout au long d'un travail collectif mené par des groupes de chercheurs issus de vingt laboratoires sur les trois sites universitaires de la région, Nantes, Angers et Le Mans. Ce choix repose sur les spécialités des enseignants-chercheurs et sur les programmes de recherches existants ou en cours dans notre région. Ils sont consacrés à l'étude de quatre défis que les Européens doivent relever en priorité pour assurer la poursuite d'un « vivre ensemble » au XXI^e siècle. Le premier étudie la gouvernance de l'Europe dans la mondialisation, en s'attachant particulièrement au rôle des individus et des réseaux dans ces processus, le second à la construction de sociétés plurielles reconnaissant les identités

multiples des Européens. Le troisième s'intéresse aux nouvelles formes de la place et de l'influence de l'Europe dans le monde, et le dernier au rôle des cultures dans la définition d'une identité européenne.

L'approche poursuivie dans chaque axe est résolument transdisciplinaire. Les travaux feront appel à des juristes, à des historiens, à des littéraires, à des économistes, à des sociologues, à des chercheurs de science politique, à des géographes ou à des chercheurs en science de l'éducation. La présente liste (voir l'identité des laboratoires participants en annexe 1 de la convention GIS) n'est évidemment pas exhaustive et d'autres partenaires sont invités à approfondir le projet. L'Institut s'appuiera sur la MSH Ange Guépin (USR 3291 CNRS, Universités de Nantes, Angers et le Mans) structure régionale de soutien à la recherche en SHS. Le travail s'effectuera dans une approche internationale et comparative, privilégiant la recherche systématique de partenaires scientifiques en Europe, mais également dans l'espace atlantique (Amériques-Afrique), asiatique et pacifique. Ces recherches nourriront l'affirmation d'une filière *European and global studies* dans notre région, notamment par le lien formation/recherche (masters, doctorats et post-doctorats) dans une démarche innovante.

Ce projet scientifique s'appuie sur les apports et la dynamique de recherche de projets collectifs passés et en cours et se définit un cadre de travail collectif, qui doit être à l'origine de programmes de recherche structurants ou émergents¹. Les thématiques déployées dans les axes se répondent et invitent au dialogue. Leurs limites sont donc naturellement poreuses, et les programmes de travail à venir seront souvent transversaux.

Axe 1 – Gouverner l'Europe dans la mondialisation (Coordinateurs : Arnaud Leclerc, Albrecht Sonntag)

Le fonctionnement et la structuration de l'espace politique européen nous paraissent devoir être analysés à la lumière du processus de mondialisation qui constitue aujourd'hui à la fois le cadre, le contexte et le défi auquel l'Europe est confronté. L'interaction entre l'Europe politique et la mondialisation peut être analysée à trois niveaux différents : d'une part, la mondialisation conduit à interroger le sens du projet européen et donc sa légitimité, ce qui rejaillit sur son mode d'intégration ; d'autre part, la mondialisation induit une fragmentation des espaces qui constitue également un défi

¹ Par exemple, la Chaire *Philosophie de l'Europe* (Jean-Marc Ferry, Arnaud Leclerc) de l'Université de Nantes pour l'axe 1, l'axe « Identités et citoyennetés » du programme *Dynamiques citoyennes en Europe* (DCIE 2010-2014, Paul Lees) et le programme *Statuts, race et couleurs dans le monde atlantique* (STARACO 2013-2017, C. Thibaud et A. de Almeida Mendes), programmes d'émergence collective de la région des Pays de la Loire pour l'axe 2, le Labex EHNE, *Ecrire une histoire nouvelle de l'Europe* et particulièrement son axe 4 *l'Europe, les Européens et le monde* (M. Catala, 2012-2019) dont les travaux seront prolongés en pluridisciplinarité dans l'axe 3, le projet ANR P-RECHIC, *Lire en Europe, enjeux contemporains en perspectives historiques et comparatives* (B. Ouvry-Vial, 2014-2016) pour l'axe 4.

pour l'Europe en tant qu'espace de politiques publiques ; enfin, la relation de l'Europe à la mondialisation impacte le vécu, le ressenti et les comportements des individus et des groupes au sein de l'espace européen.

Repenser l'intégration européenne : l'exigence de légitimité

Après les déchirements nationalistes et les traumatismes de la seconde guerre mondiale, le projet européen s'est affirmé sous une forme politique dont le but ultime était l'édification d'un espace de paix. La paix servait à la fois la légitimité de la construction européenne mais aussi d'horizon au processus d'intégration et de rapprochement des peuples. Dans le cadre de la guerre froide, ce projet s'adossait à une composante géopolitique forte ; il permettait de consolider un front uni face à la menace soviétique. Avec la chute du mur de Berlin et l'écroulement du monde soviétique, cette justification fondamentale s'est érodée. Désormais, les Européens considèrent tendanciellement que la paix est un acquis plus qu'un horizon, une justification.

Sous cet angle, le sens du projet européen est devenu problématique depuis le début des années 1990. La sphère politique n'est pas parvenue à offrir un nouveau but, un nouvel horizon, une nouvelle légitimité à la construction européenne ni même à les mettre en débat dans l'espace public. Les résistances à la construction européenne se sont démultipliées sous des formes sans cesse renouvelées. En ce sens, la crise de l'intégration européenne – qui alimentait déjà un débat classique avant le lancement de la construction et qui constitua un débat récurrent lors de son développement – a atteint un stade nouveau en prenant la forme d'une crise de sens du projet européen au moins depuis l'échec du projet de constitution européenne.

La récente crise économique au sein de la zone Euro n'a pas été sans conséquence sur l'intégration européenne. Elle peut même apparaître comme un cas emblématique révélant les tensions autour de l'intégration. D'un côté, le débat a porté sur la tentative de faire émerger un « gouvernement économique de la zone Euro » et donc d'accentuer une intégration verticale alors que, d'un autre côté, les solutions économiques proposées (TSCG, Six Pack...) étaient largement déconnectées de toute légitimation démocratique. Le système politique européen s'est révélé à la fois peu réactif, conduisant à un renforcement de l'inter-gouvernementalisme et même à une exacerbation des rapports de force, produisant des décisions très contestées et peu légitimes. Les recherches viseront donc à préciser la nature des dysfonctionnements du système politique européen en évaluant le lien que ceux-ci peuvent entretenir avec d'autres phénomènes politiques comme le développement de résistances nationales à l'Europe, de tentations séparatistes ou de régionalismes. Plus généralement, les études porteront sur les différentes manières d'envisager la légitimité du projet européen au regard des impératifs d'ajustement issus de la mondialisation. Les recherches porteront également sur le processus de politisation négative de l'Europe qui se manifeste à travers les résistances et critiques à l'Europe qui font désormais partie intégrante de la scène politique européenne. Elles interrogeront le passage d'un euroscepticisme présent dans les années 2000 à une europhobie devenue dominante en mettant en question ses différentes formes d'expression et les catégories utilisées pour en rendre compte (comme celle de « populisme »).

L'exigence de légitimité doit également être envisagée positivement à travers les différentes manières de la concevoir et de la construire. C'est là le cœur du débat théorique sur l'avenir de l'intégration européenne qui porte à la fois sur le sens du projet européen et sur la forme politique que celui-ci doit prendre. Ce débat met au prise différents modèles aujourd'hui en concurrence comme l'Europe des nations, l'Europe comme Etat fédéral ou comme fédération plurinationale, l'Europe comme Empire ou encore Union démocratique transnationale... Ces différentes solutions appellent des analyses précises de leurs fondements, de leurs traits caractéristiques, de leur force argumentative mais aussi de leurs faiblesses en les confrontant les uns aux autres. De manière complémentaire, une interrogation devra être menée sur le principe d'une intégration différentielle à

travers l'examen des différentes options mises en débat relatives à « l'Europe à plusieurs vitesses ». Par-delà ces modèles, l'analyse devra préciser les conditions de fonctionnement d'un espace public européen susceptible de produire de la légitimité et préciser l'articulation entre ce dernier et les espaces publics nationaux et régionaux.

Gouverner un espace fragmenté

Face aux exigences de la mondialisation, l'Europe a le plus souvent fourni des réponses ad hoc et sectorielles. C'est pourquoi l'Europe est peut-être d'abord un espace composé de multiples politiques publiques plus qu'un authentique espace politique intégré. Ici, la légitimité est envisagée moins comme un input du système politique européen qu'un output du système décisionnel. Dans ce cadre, gouverner l'Europe, c'est gouverner un espace fragmenté en mutation qui se déploie sur plusieurs niveaux. La globalisation a accru ce phénomène en augmentant cette fragmentation de l'espace. L'objet de cet axe sera d'analyser ces mutations de l'espace européen de l'action publique mais aussi d'explorer la manière dont les frontières classiques entre le public et le privé sont brouillées, recomposées tendant ainsi à affirmer une nouvelle articulation entre les deux termes.

S'agissant des mutations de l'espace européen de l'action publique, l'analyse entend mettre en lumière les nouveaux modes de gouvernance, les nouveaux régimes de commandement au sein d'un espace fragmenté et multi-niveaux. Il s'agira notamment d'étudier le lien entretenu entre des politiques publiques en Europe et leurs déterminants internationaux. Ce lien sera envisagé aussi bien pour les politiques sociales en Europe, pour les politiques de justice dans une lecture comparative, dans des politiques éducatives et de formation, dans les politiques de l'environnement et de l'aménagement, pour ne citer que quelques exemples. L'espace européen de l'action publique est aussi un espace multi-niveaux ce qui implique d'analyser les interactions entre ces niveaux. Dans ce cadre, on étudiera le développement et le rôle des pouvoirs locaux en Europe et notamment la dynamique décentralisatrice à l'œuvre depuis 3 décennies qui conduit à une recomposition du paysage de l'action politique. Une attention particulière sera donnée au phénomène de métropolisation et aux mutations de la gouvernance urbaine en Europe.

Un second chantier concernera l'impact de la construction européenne sur la reconfiguration de la distinction classique entre le public et le privé. L'espace européen composite a en effet conduit à une remise en cause des formes traditionnelles de cette séparation et engendre une nouvelle articulation entre les deux termes ainsi qu'un nouveau partage de responsabilité sociale et sociétale entre les acteurs. Ce thème – très transversal – abordera, par exemple, la mutation des entreprises en Europe face à la mondialisation ou encore l'interrogation récurrente sur la définition et le rôle des services publics en Europe (y compris à l'échelle locale).

Individus et groupes sociaux en Europe face à la mondialisation.

Le rapport de l'Europe à la mondialisation doit également être appréhendé par le bas à l'échelle des individus et des groupes sociaux. Un premier chantier se situe à l'échelle de l'Europe des droits à travers la mise en cause du statut de la personne sous le coup des injonctions de la mondialisation et les tentatives européennes d'y offrir une réponse construite. Sous cet angle, on étudiera notamment la question du statut social de la personne à travers les mutations du droit du travail en Europe. Là plus qu'ailleurs, l'Europe apparaît comme le lieu d'une tension intense entre des systèmes de droit social construits dans le cadre des Etats-Providence nationaux et une tendance néolibérale de la mondialisation à déstabiliser ces systèmes de droit. De même, l'étude portera sur le statut du justiciable et son traitement dans les législations européennes notamment en termes de droit civil et de droit judiciaire privé.

L'analyse de l'Europe dans la mondialisation « par le bas » suppose aussi d'appréhender « l'Europe rebelle » à travers les processus de mobilisation, de contestation et de politisation à

l'œuvre dans l'espace européen. L'analyse sociologique des comportements, des actions, des discours au niveau individuel et des groupes sociaux viendra alors compléter l'analyse des résistances à l'Europe à une échelle plus globale à travers leurs expressions politiques ou discursives dans l'espace public (cf. thème 1 sur la crise de l'intégration). Enfin – et de manière complémentaire – le regard sera porté sur certains groupes sociaux institués comme les petits patrons afin d'explorer les mécanismes sociaux d'appropriation ou de désappropriation de l'objet européen.

Axe 2 - Sociétés plurielles et constructions identitaires (Coordinateurs : Félicien Lemaire, Stéphanie Morandea, Gwénola Sébaux, Clément Thibaud)

L'axe 2 a pour objectif de traiter la thématique des constructions identitaires sous l'angle des individus, des classes et des communautés. D'emblée, la notion d'identité se définit sur un mode en mouvement, appartenant à des contextes et des périodes historiques diverses. Elle ne renvoie pas à la diversité des « identités » mais plutôt à des identités collectives que l'on doit distinguer. Ce qui est souvent refusé par les analyses contemporaines quand elles reproduisent l'idéologie politique individualiste dominante, qu'elles privilégient le discours lénifiant et équivoque de l'identité plurielle, invitant à intérioriser la diversité du monde et à considérer tous les changements (y compris économiques) comme des signes négatifs de la vie. Le concept même d'identité pose problème pour certains, comme l'historien Tony Judt, qui nous met en garde contre les abus identitaires et pour qui, le mot serait dangereux, sans légitimité dans le contexte politique actuel.

Cet axe propose alors de mener une réflexion sur le sens des identités collectives : comment elles se construisent, fonctionnent, et comment elles s'expriment tant pour l'individu que pour la collectivité à laquelle elles sont attachées. La « construction européenne » ne se limite pas, ici, à un projet politique et institutionnel conjugué au futur, elle décrit une histoire de longue durée, marquée par la diversité souvent conflictuelle des formations politiques et sociales, des cultures, des religions, des langues sur son sol et dans les espaces ultramarins qu'elle gouverna. Depuis le XV^{ème} siècle, son expansion maritime, impériale et coloniale fut en effet l'un des moteurs principaux de la prise de conscience de la globalité ; elle est aujourd'hui l'une des sources de sa diversité.

Nouvelles sociétés, statuts, minorités, citoyennetés

Les notions de statuts, minorités et citoyenneté rapportées à l'Europe posent globalement la question des identités – l'identité statutaire dans le cadre étatique, l'identité d'appartenance au titre de minorité ou l'identification à une citoyenneté. Certes, la problématique n'est pas nouvelle. En dépit de l'édit de Caracalla, il conviendrait sans doute de remonter aux difficultés rencontrées par l'Empire romain d'Occident et l'Empire romain d'Orient à assimiler – malgré une authentique politique d'autonomie – les particularismes de ce qui ne pouvait être perçu alors comme des nations, mais du moins comme des populations ou peuples plus ou moins politiquement organisés. Dans une perspective plus resserrée dans le temps : les traités de Westphalie qui voient l'émergence véritable de la notion d'État au milieu du XVII^{ème} siècle, le principe des nationalités qui s'est développé dans le courant du XIX^{ème} siècle, aussi bien que l'histoire coloniale illustrent déjà à souhait les difficultés rencontrées par maints États dans la prise en compte des particularismes et des identités, qu'elles soient religieuses, culturelles et/ou géographiques. On en sait les conséquences sur le plan international, au début du XX^{ème} siècle, à travers l'obligation de recomposition de la carte européenne qui fait écho à la recomposition déjà opérée au siècle précédent par le Congrès de Vienne, ou la Conférence de Berlin pour ce qui a spécifiquement trait aux possessions coloniales. On en sait aussi les effets sur le plan interne aux États : d'un côté – et selon une rhétorique bien choisie – à travers les politiques d'*intégration* ou d'*assimilation* engagées par les anciens États colonisateurs, de l'autre au

regard des modalités d'organisations territoriales déterminées par chaque État (modèle unitaire, modèle fédéral voire modèle d'État régional) pour gérer au mieux les phénomènes identitaires. Qu'il s'agisse, dans ce dernier cas, des États de l'Europe centrale et de l'est d'où est venu le premier conflit mondial ou des États d'Europe occidentale où la question ne se pose, qu'en apparence, avec moins d'acuité.

Toutefois, la construction d'espaces politiques nouveaux à dimension supranationale (l'Union européenne et le Conseil de l'Europe), la remise en cause consécutive des notions d'État et de frontière nationale, l'épreuve de la mondialisation ainsi que l'émergence de nouvelles technologies imposent une révision de ces différentes notions, en explorant la thèse d'une complexité accrue des données identitaires et statutaires ; et en posant de fait la question de l'apparition de nouvelles sociétés. Là où la problématique a semblé presque exclusivement être instruite autour du principe de l'unité *de l'État et dans l'État*, elle semble aujourd'hui poser plus nettement la question de l'articulation entre les logiques de différenciation et d'assimilation, autour d'un principe devenu incontournable dans la société postmoderne : le pluralisme. Notion fondamentale assurément pour la Cour européenne des droits de l'homme qui y voit là, la valeur cardinale de la société démocratique. Notion avec laquelle les États se trouvent aussi – de fait – de plus en plus contraints de composer, sauf à s'exposer à un risque plus grand encore que celui de la réprobation internationale : celui de l'implosion.

Dans cette sous thématique, l'objectif sera en conséquence d'envisager les mutations opérées sur les notions de « statuts » (statuts personnels, statuts collectifs et territoriaux), de « minorités » (ethniques, religieuses, culturelles et autres) ainsi que de « citoyenneté » ; d'en saisir les fondements historiques et sociologiques mais aussi politiques et juridiques. Comme en témoigne par exemple l'évolution de la notion de citoyenneté, désormais multiple dans ses connotations et occurrences. « Citoyenneté nationale » certes, « citoyenneté locale » ou régionale si l'on préfère (lorsque n'est pas évoquée à l'intérieur des États l'existence de nationalités), mais également « citoyenneté européenne », si ce n'est « citoyenneté mondiale » sous le prisme des nouvelles technologies, à partir desquelles il est déjà convenu de parler de « citoyenneté numérique » en s'appuyant sur des solidarités de conscience nées des problèmes environnementaux, de sécurité sanitaire ou plus largement des droits de l'homme.

Au total, on y cerne là bien des paradoxes et tensions : entre d'un côté la tentation cosmopolitique et de l'autre la tentation communautariste ; le réflexe d'ouverture sur la base d'un schéma d'identification culturel excédant les frontières nationales ou – celles plus impalpables – ethniques, et au contraire la tentation de repli identitaire sur une base plus réduite. Paradoxes réels ou seulement apparents ? Paradoxes induits ou pas par la mondialisation et le phénomène d'agrégation politique particulièrement poussée en Europe ? Paradoxes et tensions qu'il conviendra en tout cas d'éclairer et de mettre en perspective.

Transferts et déplacements des modèles politiques

Le rôle de l'Europe et des Européens dans la mondialisation s'est aussi construit à travers les circulations d'idées et de savoirs, lesquelles constituent l'enjeu du second sous-axe. Il s'agit ici de comprendre à la fois comment les modèles politiques ont circulé hors de l'Europe, et de saisir également les mouvements en retour. Cette question interroge l'influence, mais aussi l'hybridation et la transformation politique, économique et sociale de l'Europe dans ses relations avec le monde.

L'histoire de l'Europe, depuis l'Antiquité, est celle d'une mosaïque de peuples, de souverainetés, de religions et de coutumes. Avec les Temps Modernes, le processus de « découverte », de colonisation et de projection impériale voit s'affirmer des constructions politiques mondiales où des populations différentes, et très éloignées, sont gouvernées par des souverainetés européennes. Malgré les décolonisations du XXe siècle, l'immigration vers l'Europe maintient le lien

entre le continent, ces espaces et leurs populations. Dans cette histoire faite de conquêtes, mais aussi de rencontres, l'un des enjeux continus fut la construction de sociétés marquées par la différence et néanmoins enrichies par de multiples échanges.

Au regard de ces espaces pluriethniques et multiculturels en perpétuelle reconfiguration, on cherchera dans ce sous-axe à comprendre comment, dans la longue durée, les populations ont été intégrées dans les sociétés impériales, monarchiques puis démocratiques. On interrogera ces sociétés, aussi bien en référence à des valeurs universelles, telle la citoyenneté, qu'au prisme de systèmes discriminatoires comme l'esclavage, le statut colonial, ou la « race ». Il s'agira de repérer la persistance des tensions entre les formes universalistes d'inclusion et le maintien des formes d'exclusion dans nos sociétés contemporaines.

Identités, migrations et intégrations

Le troisième sous-axe porte sur les mouvements migratoires en Europe et hors Europe, sur la notion même d'identité toujours en construction, en interaction, et donc sur les différentes formes d'identifications (individuelles et collectives). Il cherche à rendre compte de leurs perceptions croisées sur la « question nationale » dans le contexte de l'Europe du XXI^e siècle, au prisme des processus migratoires. Il se propose de questionner le concept d'« identité », en explorant l'articulation complexe entre identité nationale et identité européenne. La territorialisation d'un espace européen au XXI^e siècle – après la territorialisation des espaces nationaux au XIX^e –, favorisée par la mise en place d'institutions fédératives, invite à se poser une question cruciale : existe-t-il un sentiment d'appartenance à une entité commune (l'Europe), qui déborde les frontières nationales ? La conscience de partager un patrimoine culturel et historique commun suffit-elle à forger une « identité » européenne ? Quelle place assigner aux phénomènes migratoires dans cette nouvelle construction identitaire ? Les immigrants (ou personnes avec un passé migratoire) peuvent-ils avoir une place dans cette élaboration mentale, politique, sociétale (au plan individuel et collectif) ? Jusqu'à quel point contribuent-ils à modifier les espaces culturels qu'ils investissent ? De tels questionnements incitent à repenser la définition culturelle et/ou politique, de la nation. Après l'invention du « national » au XIX^e siècle, le XXI^e siècle consacrera-t-il l'invention de « l'europeen » telle qu'élaborée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ?

Ces interrogations (du moins certaines d'entre elles) ont déjà fait l'objet de nombreuses études dans nos laboratoires. L'objectif est désormais de prolonger la réflexion sur identités et citoyenneté, en dépassant les cadres nationaux pour l'étudier sur le plan des réseaux européens, afin d'en saisir les évolutions, les contradictions et les défis. Il s'agira en conséquence d'élargir le champ de recherche à divers pays européens – notamment l'Allemagne, dorénavant deuxième pays d'immigration dans le monde, après les États-Unis (rapport de l'OCDE sur les « immigrants durables », mai 2014). On prendra ainsi en compte les dynamiques migratoires globales les plus récentes, toujours en cours, et annoncées durables (émigration de fuite vers l'Europe-refuge), afin d'en étudier l'impact, à court et plus long terme, sur les (re)constructions identitaires individuelles et collectives dans les sociétés d'accueil. On analysera notamment la question complexe et hautement sensible de la gestion des flux migratoires engendrés par les reconfigurations politiques, économiques, religieuses et culturelles d'un monde en mutation rapide (questions polémiques de l'asile, de l'intégration des ressortissants de pays tiers, etc.).

En se penchant sur les objectifs fixés par l'Union Européenne en matière migratoire (immigration, asile), on cherchera à détecter les raisons d'éventuelles divergences nationales d'interprétation et de mises en œuvre (impact des contextes historiographiques nationaux). Éclairer le rôle des États suppose aussi se reposer la question de « l'intégration » et de « l'exclusion », à l'aune des avancées politiques et sociétales de la première décennie du XXI^e siècle. On étudiera les rhétoriques politiques en matière de discours migratoire (permanences de certains schèmes, concepts

utilisés, néologismes typiquement « post-migratoires »). On dressera également un état des lieux des avancées réalisées, en s'interrogeant sur la pertinence, et les limites de ces avancées – ou supposées telles. On questionnera la finalité (politique, sociétale), et les modalités de la commémoration ou du souvenir, en matière migratoire (muséologie migratoire), dans les différents États européens. Seront ici éclairés les enjeux de la mémoire – mémoire des migrations, mémoire des immigrants, mémoire des sociétés d'accueil.

Par l'analyse résolument comparatiste, en mettant en exergue les grandes mutations qui ont affecté dans le passé, et affectent aujourd'hui les sociétés européennes en matière migratoire, la réflexion visera *in fine* à éclairer les mécanismes socio-politiques et géopolitiques qui génèrent les constructions nationales et identitaires. Elle cherchera à évaluer la force des particularismes nationaux dans l'appréhension de la nationalité et l'accès à la citoyenneté, afin de mesurer le réalisme de l'option identitaire européenne.

Axe 3 - L'Europe dans le monde (Coordinateurs Michel Catala, Thierry Guineberteau, Bérangère Taxil)

L'objectif de l'axe 3 consiste à étudier la place de l'Europe dans un monde en mutations, les formes de son influence dans le cadre des mondialisations successives qui, depuis l'époque moderne et ce qu'il est convenu d'appeler « les grandes découvertes », affectent l'histoire de l'humanité. On ne se définit bien que dans le rapport à l'autre, et l'identité européenne – la conscience d'être européen, de se définir comme européen – s'affirme précisément à partir du moment où l'Europe prend conscience de sa fragilité, mais aussi de sa singularité, face à l'émergence d'autres espaces et d'autres civilisations ; le rôle des deux guerres mondiales, au XXe siècle, est en cela décisif. Trois domaines d'études seront privilégiés : les lieux et les espaces de contact, les formes renouvelées de l'influence, la défense et la sécurité de l'Europe. La dimension maritime et atlantique du sujet sera particulièrement étudiée.

Il sera essentiel de constamment garder à l'esprit un certain nombre de préoccupations : la nécessité, en premier lieu, de toujours se demander de quelle Europe on parle – l'Europe d'aujourd'hui, volontiers identifiée à un projet politique spécifique, l'Union européenne, n'est pas la même que celle de 1914, encore moins celle du XVIe siècle. Nécessité, de même, d'interroger les termes et les logiques de proximité et d'emboîtement qui rapprochent l'Europe de ses voisins : quels rapports entretient-elle avec l'Occident, avec l'Outre-mer, avec la Méditerranée, avec la Russie euro-asiatique ? Nous nous garderons également de toute approche « décliniste » qui considérerait comme irrémédiable la perte d'influence de l'Europe et se représenterait l'histoire européenne du XXe siècle sur le mode de la décadence, de l'impérialisme dominant à la marginalisation. Il nous faudra, au contraire, dégager les dynamiques et les résistances à l'ouverture au monde, mettre au jour les moments d'expansion et de repli, loin de toute vision par trop déterministe de l'Europe. On portera une attention particulière aux acteurs, aux passeurs, aux agents des États – diplomates, militaires et fonctionnaires –, aux pouvoirs locaux et régionaux, aux ONG et à la société civile, aux commerçants, financiers et entrepreneurs.

Les lieux et les espaces du contact et de l'échange

Les contacts des Européens avec le reste du monde au sein d'une société transnationale en développement passent par des lieux d'échanges de personnes, de biens et d'idées, des espaces de rencontres et de rivalités marqueurs d'une mondialisation qualifiée de contemporaine dont les racines

sont à la fois profondes et en permanent renouvellement, le tout dans un jeu constant d'influences réciproques qui affectent les différentes parties prenantes. Un tel objet de recherche ne peut se concevoir que dans des approches pluridisciplinaires à même de mobiliser la diversité des compétences en sciences humaines et sociales, que les travaux s'inscrivent dans un cadre transnational ou international, impliquant aussi bien les citoyens européens que les Etats ou les organisations européennes, dans leurs rapports avec le reste du monde. Partant de ces lieux et espaces, les recherches envisagées s'inscrivent résolument dans l'analyse des acteurs associés quelles que soient leurs natures et finalités –institutions politico-administratives, entreprises et structures professionnelles, regroupements de citoyens– et des rôles et actes de ceux-ci. L'objectif vise à caractériser les situations actuelles et leurs évolutions, leur ancrage historique et leur cadre juridique, y compris dans une dimension prospective.

Pour ce faire, ces lieux et espaces du contact et de l'échange seront abordés sous deux angles, qui pourront pour partie se recouper dans certaines études. D'une part, les frontières feront l'objet d'une attention particulière par le contact et l'échange directs qu'elles peuvent générer : les frontières en tant que « points » au travers des lieux de passage que sont tout particulièrement les ports et aéroports ; les frontières en tant que « lignes », que celles-ci soient terrestres ou maritimes. Leur délimitation peut s'avérer complexe mais est déterminante pour établir les régimes juridiques applicables dans les espaces qu'elles séparent et préciser les compétences des Etats et organisations européennes. D'autre part, les lieux et espaces de la présence européenne hors de son territoire continental par les interrelations – positives ou négatives – qu'ils peuvent générer et les caractéristiques du régime juridique découlant de leur statut particulier : les lieux de « l'appropriation » européenne dans le reste du monde que constituent les poussières d'empire (tel l'outre-mer français et son rôle de représentation de la présence européenne) ; les lieux de maintien ou de diffusion de l'expertise et de la coopération internationale de l'Europe (telle la gestion des interfaces côtières dans les anciennes colonies européennes ou dans les nouveaux eldorados asiatiques de la coopération internationale) ; les lieux de l'implantation économique des entreprises européennes (telle l'exploitation des zones économiques exclusives pour la production halieutique ou l'extraction des ressources fossiles des plateaux continentaux) ; les espaces internationaux (haute mer, zone internationale des fonds marins, pôles, espace aérien et extra-atmosphérique) où les compétences des Etats européens et de l'UE doivent s'articuler avec celles des autres utilisateurs, ce qui en fait des zones où la coopération internationale, institutionnalisée ou non, est devenue indispensable.

Ces lieux et espaces du contact et de l'échange seront enfin déclinés à différentes échelles organisationnelles et territoriales : analyses de grandes entités et dynamiques (le domaine atlantique –domaine océanique et bordures continentales– étant en la matière une entrée privilégiée du fait des compétences de la recherche en Pays de la Loire) ; analyses des contacts et échanges bilatéraux (la France, voire une région française face à une institution territoriale similaire hors Europe dans le cadre de la coopération décentralisée) ; analyses localisées sur des lieux et espaces significatifs des processus à l'œuvre et de leurs incidences (une interface portuaire, une portion côtière ou maritime). Parallèlement, une attention particulière sera portée sur la dématérialisation des lieux et espaces de contact et d'échange –décryptage et incidences– initiée par le développement du virtuel : réseaux sociaux, forums internationaux, etc.

Les formes renouvelées de la présence et de l'influence européenne

La suprématie européenne dans le monde s'est longtemps exprimée par les formes traditionnelles de domination des Etats, telles que la puissance militaire et la colonisation. Du XV^e siècle jusqu'au milieu du XX^e, l'Europe – ou plutôt les États qui la composent – a été le cœur de mondialisations successives et a activement contribué à façonner autour de ses valeurs et ses

logiques de pouvoir un ordre international dans lequel elle jouait les premiers rôles. Mais dans un monde désormais globalisé et organisé autour de la volonté du maintien de la paix et de la sécurité universelle, à la définition duquel elle a participé, l'émergence de nouvelles puissances extra-européennes, notamment au plan économique, l'oblige à repenser les formes de sa présence et de son influence.

Le monde contemporain est confronté à une multitude de défis qu'ils soient démographiques, politiques, économiques ou environnementaux. La lutte contre le changement climatique et ses effets écologiques, l'épuisement des ressources énergétiques, la répartition inégale des richesses et des populations, le défi alimentaire et la lutte contre la pauvreté, la mondialisation des fléaux et défis sanitaires, ainsi que le développement des activités terroristes nécessitent des réponses coordonnées au niveau mondial. S'y ajoute la nécessité pour l'Europe de répondre aux défis qui lui sont propres, tels le vieillissement de sa population la cohésion entre ses peuples et le choix d'une stratégie économique pertinente. Ces défis sont interdépendants et ne peuvent être dissociés.

L'Europe doit s'adapter à ce monde en mutation, et les réponses apportées aux enjeux universels affecteront le bien-être des peuples européens. Dans un monde caractérisé par une ouverture croissante, les influences des peuples sont par nature réciproques. L'Europe doit ainsi à la fois se nourrir de ces influences et s'affirmer dans la définition d'un nouvel ordre international pour non seulement défendre mais aussi promouvoir une identité, des valeurs et un modèle de développement partagé par des Européens unis par le sentiment de partager un destin commun. Dans ce contexte, l'objet de ce sous axe est d'étudier la présence et l'influence de l'Europe dans la nouvelle configuration mondiale sous l'angle des moyens dont elle dispose, à la lumière de son histoire et de sa capacité à s'adapter aux évolutions du système international.

L'influence économique de l'Europe dépend en partie de sa capacité à maintenir sa place d'acteur majeur du commerce mondial. Principaux vecteurs actuels de la mondialisation, les entreprises multinationales contribuent également à définir les relations économiques entre l'Europe et le reste du monde. L'Europe occupe une place importante en termes d'investissements directs étrangers (IDE) à la fois entrants et sortants. L'attractivité du territoire européen peut-elle être renforcée ? Quelle est l'influence des entreprises multinationales européennes sur les économies étrangères ?

Ces différentes questions, liées à l'ouverture économique de l'Europe, nous amènent à nous interroger plus largement sur le poids de l'Europe dans la régulation des échanges. Puissance normative, construite par le droit, l'Union européenne inspire d'autres organisations d'intégration régionale. Acteur international et sujet de droit international, elle développe de manière bilatérale et multilatérale une action diplomatique et juridique en faveur d'un développement durable, équitable et sûr de la planète. L'invention, la coproduction et la diffusion de normes constituent-ils les nouveaux vecteurs d'influence ? Le *soft power* européen et la puissance civile peuvent-ils suffire ? Doivent-ils être éventuellement prolongés par le rapport de forces ? La reconnaissance et la garantie effective des droits fondamentaux sont le socle sur lequel l'unité européenne a été progressivement forgée. Comment l'Europe peut-elle les préserver en son sein ? Alors que l'universalité des droits de l'homme est discutée, peut-elle et doit-elle s'efforcer d'étendre géographiquement sa vision de la place des individus dans la société ?

En étudiant la capacité que les Européens ont eue à participer aux mondialisations passées et les moyens de leur implication dans un monde globalisé en cours de reconfiguration, il s'agira finalement d'interroger la position de l'Europe et des Européens dans le monde de demain.

Diplomaties, défense, conflictualités

L'histoire de l'Europe est marquée par de multiples guerres et conflits armés dans ses périphéries proches et ses horizons lointains. Nous nous intéresserons ici à la question de la défense de l'Europe depuis 1945 jusqu'à nos jours, durant la guerre froide et dans le système international actuel en mutation, et notamment aux négociations diplomatiques entre les Etats européens et les autres puissances pour organiser la défense du continent, mettre en place des organisations multilatérales à différentes échelles (mondiales, atlantiques, européennes) et résoudre les conflits périphériques ou éloignés où des intérêts européens sont en jeu. La place de l'Europe dans les relations internationales sera questionnée, notamment face aux nouvelles formes de conflictualités (terrorisme) et dans le cadre des nouveaux conflits périphériques (Europe orientale et Moyen-Orient).

Les pratiques de médiation et les mécanismes de résolution des conflits à l'échelle nationale ou multilatérale nous intéresseront tout particulièrement, notamment l'évolution des pratiques et des normes lors des périodes charnières (décolonisation, fin de la guerre froide) et face à des conflits périphériques où les Européens interviennent (Ex-Yougoslavie, Caucase, Moyen-Orient, Afrique) et les nouvelles formes de politiques de défense (la diplomatie de défense par exemple) initiés par les Etats ou de coopération dans le cadre des organisations multilatérales de défense (ONU, Alliance atlantique et OTAN), mais aussi dans les organisations européennes de défense (UEO, PESD). Ce n'est que depuis le début des années 1990 que l'Union européenne s'engage dans le maintien de la paix et sécurité internationale, et se dote de moyens politiques et juridiques en la matière, lui permettant de coopérer avec d'autres organisations internationales. Ainsi, l'ONU lui délègue certaines opérations, de nature variée, civiles, militaires, humanitaires, et elle agit sur des champs de bataille parfois éloignés, avec l'OTAN ou l'Union africaine. Comment l'Europe peut-elle améliorer sa contribution à la sécurité internationale ? Se contente-t-elle d'outils de *soft power*, d'actions civiles, normatives ?

Par ailleurs, les activités de défense européenne doivent tenir compte de problématiques tout à fait récentes. Les acteurs et moyens de mise en œuvre de la défense sont amenés à varier. Ainsi, des questions se posent quant à la robotisation du champ bataille : entre cyberguerre et usage de drones armés, où se situe l'Europe ? En outre, le sujet des acteurs peut se décliner en deux temps principaux. D'abord, l'Europe a recours à une variété de catégories de personnes : casques bleus en Afrique, marins au large de la Somalie, policiers et juristes au Kosovo, militaires de Frontex en méditerranée : quelles sont leurs fonctions, à qui répondent-ils ? Quelle cohérence, pour des actions si diverses ? Ensuite, la privatisation du champ de bataille, phénomène déjà très connu outre-Atlantique du fait de l'action américaine en Afghanistan et en Irak, reste encore discret en Europe. Le recours à des sociétés militaires et de sécurité privées n'est guère consensuel, et peu encadré.

En fin de compte, une question centrale animera les recherches : l'Europe n'est-elle qu'un acteur politique éclectique d'appui à la société internationale onusienne, ou se dirige-t-on vers la création d'une réelle puissance européenne, autonome, voire concurrentielle ?

Axe 4 – Cultures européennes, appropriations, transmissions, représentations (Coordinateurs : Claire Gauzente, Georges Letissier, Brigitte Ouvry-Vial)

Cet axe propose d'orienter son périmètre thématique autour de la question du rôle de la (ou des) culture(s) européenne(s) dans la résolution de la crise et la définition d'une identité européenne. □ Cela suppose de prendre en compte la diversité culturelle contribuant à la richesse économique et sociale européenne (le tourisme, les industries culturelles, les systèmes éducatifs sont

11

des atouts de poids pour la formation de citoyens éclairés et la compétitivité des pays européens); mais aussi d'identifier une spécificité culturelle potentiellement commune à l'ensemble des pays et régions constituant l'Europe d'hier et d'aujourd'hui.

Ce double objectif conduira à une approche historique et comparative des pratiques, faits, acteurs culturels dans le domaine des arts, de l'éducation, du savoir, de l'information, des loisirs en Europe. On identifiera en particulier trois grandes modalités de la ou des cultures européennes contemporaines : la culture en Europe comme force et indice de résistance bénéfique ou rétrograde aux évolutions contemporaines mondiales; la permanence d'une tradition forte et spécifiquement européenne de transmission culturelle des idées et des valeurs ; la transformation récente de l'action culturelle en une culture-action politique et sociale, relevant d'initiatives individuelles ou communautaires et prenant le relais des institutions.

Circulation(s), traditions et renouvellements

Comment définir et appréhender la notion de « cultures européennes » dans le cadre d'une pluralité, d'une diversité géographique et d'une autonomie politique, constitutive de l'Europe au cours de son histoire ? Dans ce rapport souvent conflictuel entre unité et diversité, une réflexion sur la culture liée à la question de l'identité/des identités, semble d'emblée s'imposer dès lors qu'est approchée la culture dans sa dimension « européenne », dans l'intensification de ses contacts et de ses interactions avec d'autres cultures dans le cadre des mondialisations modernes et contemporaines.

En se basant sur les champs de spécialité et sur les perspectives de recherche des enseignants-chercheurs regroupés sous cette thématique, nous proposons d'analyser les circulations physiques et symboliques : circulations des idées, des personnes et des textes (littéraires, artistiques, filmiques...). Celles-ci nous invitent à retrouver/retracer les filiations entre les histoires, les institutions et les cultures, ce qui présuppose une articulation problématique entre le sujet et les forces globales déterminantes. La notion de frontière mais aussi celle de limite sont à prendre en compte dans cette perspective de recherche, sans négliger les notions de transgression, de transnationalisme et de transculturalité.

La circulation des idées et des préjugés issus du monde colonial et leurs conséquences dans le monde postcolonial est une donnée de travail qui a sa place dans cette thématique. Ainsi, on peut s'interroger sur la notion de dépendance quand on appartient à une culture qui se considère comme supérieure et est perçue parfois comme telle. L'œuvre littéraire d'une culture considérée à tort comme mineure ou hiérarchiquement inférieure ne pouvait être, selon le discours colonialiste dominateur et coercitif, qu'une copie d'une œuvre de la littérature majeure (l'une des raisons de l'émergence tardive de la notion d'intertextualité).

En outre, nous tiendrons compte de la circulation du « point de vue » dans le texte et dans le territoire. Il en est ainsi, par exemple, du regard du cinéaste ou écrivain français sur le Maghreb et, inversement, du cinéaste ou écrivain maghrébin sur la France ou l'Amérique, ou encore du regard de l'artiste américain sur l'Europe ou l'Afrique, et vice versa... Cette circulation du point de vue introduit dans la stabilité ou fixation identitaire supposée la dynamique de l'altérité et de l'échange. Aussi les notions d'esthétique de la réception et d'horizon d'attente peuvent-elles revêtir ici toute leur importance. On pourra envisager les nouvelles formes artistiques et culturelles induites par la circulation transatlantique et transméditerranéenne des œuvres et des artistes. Le regard de l'autre, le discours de l'autre, est un sujet d'étude à inclure dans notre réflexion dans le cadre du déplacement spatial, lequel implique par ailleurs un déplacement identitaire ou subjectif (en lien avec le « sujet »). Donc la circulation spatiale, horizontale, s'articule avec une autre circulation d'ordre vertical ou temporel, dans le sens où elle met en jeu la mémoire.

En outre, la question de la langue est centrale ici, étant non seulement un moyen de

communication, mais la force fondatrice de sujet. En ce sens, elle est elle-même un lieu de circulation d'affects, d'images mnémoniques, d'autres fantasmatiques, mais aussi d'injonctions et de normes... Le projet invite donc à accorder une attention particulière aux débats que peuvent susciter la question de la traduction, de l'enseignement et de la reconnaissance des langues en usage en Europe, en fonction du statut qu'on leur reconnaît ou assigne (langues « régionales », langues « non-européennes », créoles, « mineures »...).

Transmission, (ré) appropriation

Cette thématique questionne entre autres la notion de « culture européenne » (intra-européenne/endogène ou « extra-européenne »/exogène) en même temps qu'elle tente de cerner les paramètres d'une « Europe culturelle », plus ou moins homogène, par contraste avec les autres (grandes) cultures mondiales. La culture peut être ainsi abordée au travers de l'élaboration d'un cadrage des politiques culturelles et éducatives ou des préconisations faites par les institutions européennes et françaises. Leur réception est sous-tendue par un travail d'interprétation et de négociation par les différents acteurs en charge de leur mise en œuvre. La question de la transmission des valeurs portées par une culture européenne interroge la définition des missions et des actions d'éducation, de formation ou de médiation, donc de l'action attendue ou produite par les différents acteurs en fonction de leur positionnement social ou institutionnel. En cela, l'appropriation de tout ou partie des éléments constitutifs d'une culture européenne émergente réinterroge les conceptions, les représentations et les valeurs portées par les individus mais aussi l'ethos des groupes sociaux ou professionnels. Le travail abordé dans cette thématique suppose la description et l'analyse des différents niveaux d'action et d'interaction des acteurs impliqués dans cette organisation globale, récepteurs et producteurs de cette culture européenne.

Des transformations de niveaux d'importance variables sont identifiables dans différentes institutions. Ce sont par exemple les redéfinitions récentes des référentiels de connaissances et de compétences en éducation et en formation (en 2015 en France, le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ») qui tendent à redéfinir l'ethos des professionnels de ces secteurs d'activité. Si l'on postule que l'art peut pour une large part contribuer à la construction de la vie humaine, alors il importe d'en convoquer une détermination de ses fonctions. Parmi ces dernières, une fonction éducative, souvent soulignée, mérite d'être explorée. C'est pourquoi étudier l'activité didactique en milieu artistique dans une perspective psychologique historico-culturelle, semble pertinent, en vue de comprendre une part des processus qui sous-tendent l'activité des acteurs chargés d'éducation artistique, notamment à travers la médiation et pour l'appropriation ou la réappropriation des œuvres humaines, dont la patrimonialisation nécessite une perpétuelle reconstruction, empreinte de conceptualisation.

L'éducation artistique et culturelle permet d'appréhender la thématique de la transmission, (ré) appropriation au travers du lien entre la transmission de la culture instituée et la culture populaire et des différentes formes d'expression qui peuvent les soutenir ou les remettre en question. La question du rapport entre démocratisation, art et éducation se trouverait interrogée à travers l'éducation comparée à l'échelle européenne et extra-européenne, mais aussi les rencontres entre projets artistiques et éducatifs comme modes de transmission de la culture, ou bien encore l'intervention des nouvelles technologies bouleversant le contenu et la forme de la culture. D'autre part, l'intégration d'esthétiques nouvelles telles que les musiques populaires ou « actuelles » dans les cursus de formation de l'enseignement artistiques spécialisé (Conservatoires) concourt à leur institutionnalisation. Indirectement ce mouvement questionne les missions traditionnelles de transmission d'un patrimoine historiquement légitimé (esthétiques classiques, contemporaines par exemple) et est parfois perçu comme un processus de désinstitutionnalisation partiel. Par ailleurs, le contexte artistique actuel s'est constitué avec l'idée que la réalité est une notion dépassée, constituée

d'échanges médiatisés de signes, dont les artistes articulent les données passées de façon plus ou moins critique, complice ou esthétique, utilisant des effets de sérialité, de répétition et d'appropriation et questionnant particulièrement les notions d'original, d'aura et d'auctorialité.

On pourra aussi s'interroger plus largement sur les rapports entre culture et mémoire, et plus exactement sur la manière dont la notion d'identité européenne s'est construite, se construit et éventuellement se questionne à partir de l'idée (construite elle aussi) d'une mémoire commune. Dans le contexte actuel de ce que certains historiens ont appelé « la guerre des mémoires », peut-on encore parler d'un socle mémoriel partagé par tous ? La littérature, les arts scéniques visuels et plastiques contribuent fortement à cette dynamique mémorielle, que ce soit dans le sens de la sélection, de la sacralisation de certaines mémoires au détriment d'autres, ou au contraire dans le dévoilement d'histoires oubliées, qui deviennent alors le support de nouvelles revendications d'appartenance identitaires.

La notion d'archive prolonge l'articulation entre culture et mémoire, mettant en lumière les liens entre une ou des cultures envisagée(s) comme savoir et une œuvre qui s'en fait alors le réceptacle et la mémoire. Le rapport entre la culture comme patrimoine et des œuvres particulières pourra s'étudier selon deux dynamiques complémentaires, du point de vue des œuvres et du patrimoine. Certaines œuvres mettent en scène leur intégration dans une tradition ou une lignée par le recours à un réseau intertextuel ou l'invention de récits de filiation légitimant. Elles permettent ainsi de détecter les stratégies de leurs auteurs pour s'inscrire dans le champ littéraire ou artistique et anticipent leur réception et les processus de canonisation. Inversement, les histoires culturelles, littéraires et historiques, telles que les ont élaborées au cours des siècles les intellectuels, enseignants, savants ou artistes, montrent les processus en jeu dans la constitution d'œuvres particulières en patrimoine et mettent au jour les mécanismes de canonisation et d'exclusion du canon.

Quelles méthodologies pour aborder le fait culturel en Europe aujourd'hui ?

L'axe méthodologique est un élément de caractérisation de plusieurs démarches en cours dans différents domaines disciplinaires représentés dans cet axe 4. Par l'expérimentation, *insitu* et *invivo*, les chercheurs de l'axe 4 travaillent les enjeux d'archivage, de transmission, de sensibilisation, d'hybridation culturelle de manière originale. Grâce à ces nouvelles méthodes de recherche, les questions de formation et d'innovation sont également renouvelées et ré-envisagées en produisant différents types de résultats : nouvelles connaissances, nouvelles pratiques, nouveaux langages, nouveaux espaces

Deux maîtres mots caractérisent les enjeux proposés à la réflexion des chercheurs contribuant à cette sous-thématique. La *réflexivité* implique une distanciation et une mise en perspective qui ont toutes les chances de se développer de manière fructueuse dans le cadre interdisciplinaire offert par le RFI Alliance Europa. Il s'agira de penser nos pratiques de recherche mais aussi nos pratiques d'enseignement tout en explorant les interactions entre ces deux dimensions. Dans le cadre de ce sous-axe on privilégiera les échanges de pratiques et on fixera comme objectif de codifier/objectiver des manières de travailler et d'expérimenter de nouveaux dispositifs. La dimension *d'expérimentation* est également mise en avant dans l'objectif d'innover mais également de co-construire et partager les connaissances élaborées. Cette fonction d'expérimentation s'exprime dans les différents volets de l'innovation quelle soit technique, technologique, méthodologique ou sociétale. Elle suppose, de façon consubstantielle, une collaboration étroite avec les acteurs des mondes sociaux, économiques et culturels. Elle est représentative des nouvelles formes d'exploration culturelle et intellectuelle de et dans l'espace européen.

Plus spécifiquement, deux grands enjeux seront explorés :

- Les relations entre les modes de production culturelle et la mise à disposition, diffusion, circulation des connaissances et de l'information (ce qui implique la question des supports de transmission et des différentes médiations possibles).
- Les dispositifs intellectuels, publics et socioculturels ainsi que les outils originaux de production ou de co-production des connaissances et des idées.

Ces deux grands enjeux se déclinent en une série de questions et pistes à explorer.

La question des supports de transmission met l'accent sur les formes choisies seules ou en combinaison pour permettre la diffusion satisfaisante des œuvres, de l'information et des connaissances (images, sons, théâtre, cinéma, numérique, etc.). Les médiations et leurs différentes formes, matérielles et immatérielles sont au cœur de cette ligne de recherche. Comment les intégrer, les mixer, et les analyser ? Quelles implications en termes pédagogiques et en quoi les activités d'innovation pédagogiques contribuent-elles à la formation de dispositifs, légitimes du point de vue de la recherche académique, susceptibles de contribuer à la diffusion, à la construction, voire à la création d'une conscience ou d'une identité culturelle européenne ? Comment développer des méthodes permettant d'articuler actions pédagogiques et actions de recherche (participation des « étudiants » à la production de connaissances dans un cadre pédagogique, et pas seulement dans le cadre de masters recherche). Quels renouvellements cela implique-t-il pour le métier d'enseignant-chercheur ?

La question du développement d'outils originaux de productions de connaissance académique est un enjeu majeur. Quels nouveaux modes d'investigation que ce soit en termes de recueil de données primaires ou de données secondaires. Quelle part peut prendre l'optique d'Innovation ouverte qui est désormais portée par de nombreux acteurs du monde académique mais aussi par ceux de la société civile ?

Les enjeux de mise à disposition des connaissances par l'intermédiaire outils et de modalités innovantes sont également interrogés. Quelle place pour les dispositifs en *openaccess*, ou en *creativecommons* ? Comment ces modes d'accès modifient-ils la culture construite tant dans sa structuration que dans sa réception et dans ses évolutions ?

Enfin, quels dispositifs de production ou de co-production de connaissances peuvent être imaginés et expérimentés ? En quoi les initiatives issues de la science participative, collaborative, ou des sciences citoyennes permettent-elles une co-élaboration de connaissances dont le partage plus large peut ensuite bénéficier à toute une communauté ? En quoi la recherche européenne dans son fonctionnement scientifique et institutionnel y contribue-t-elle ? Ces dispositifs, créateurs ou Fédérateurs de « communautés » peuvent-ils contribuer à un dynamisme culturel d'échelle européenne ou, au contraire, favorisent-ils de nouvelles identités locales ?

In fine, nous proposons d'interroger l'Europe dans ses dimensions culturelles par le biais de nouvelles méthodes d'approche, y compris collaboratives et résolument internationales (intra-européennes ou dans une comparaison avec d'autres aires culturelles), le tout dans une visée pragmatique, les nouveaux dispositifs de médiation culturelle (y compris scientifique etc..) étant constitutifs de la façon dont la culture et l'espace intellectuel européens se renouvellent.